



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

28 mai 2018

Le Conseil des affaires étrangères, présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, commencera à 9 h 30 par une discussion sur les **questions d'actualité**, qui permettra aux ministres de passer en revue les problèmes pressants à l'ordre du jour international.

Les ministres des affaires étrangères continueront d'examiner la question de l'**Iran** et de l'**accord sur le nucléaire iranien** au vu des derniers développements, notamment après la décision prise par les États-Unis de se retirer de l'accord.

Les ministres des affaires étrangères procèderont à un échange de vues sur la situation politique au **Venezuela** à la suite des élections présidentielle et régionales du 20 mai. Le Conseil adoptera des conclusions.

La Conseil abordera également la situation en **République démocratique du Congo**.

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères discuteront de la **situation à Gaza** compte tenu des derniers événements, notamment en ce qui concerne Jérusalem.

Le Conseil devrait adopter une décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations concernant le futur partenariat entre l'UE et les **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** et les directives de négociation à cet égard. L'accord de partenariat actuel entre les pays ACP et l'UE, l'accord de Cotonou, arrivera à expiration en février 2020.

Le Conseil devrait adopter, sans débat, un certain nombre de décisions et de conclusions, notamment des conclusions du Conseil sur une coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité en et avec l'Asie et sur le renforcement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile.

Possibilités de point presse:

- +/- 8 h 50 Déclaration de la haute représentante, Federica Mogherini, avant la session
- +/- 16 h 30 Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Actualité

La session du Conseil des affaires étrangères débutera par un examen des questions pressantes au niveau international. La haute représentante et les ministres pourraient évoquer le sommet UE-Balkans occidentaux tenu à Sofia le 17 mai, l'évolution récente de la situation en Corée du Nord et la situation au Yémen. La haute représentante pourrait également faire référence à la réunion "collège à collège" qui a eu lieu le 23 Mai. Elle pourrait également annoncer le forum de haut niveau sur le partenariat qui aura lieu les 25-26 juin.

Iran

Le Conseil discutera de l'Iran, et en particulier de l'accord sur le nucléaire iranien, le plan d'action global commun, à la suite du retrait des États-Unis du plan d'action global commun comme annoncé le 8 mai. Il donnera suite aux discussions des dirigeants de l'UE tenues à Sofia le 16 mai. Le débat s'appuiera également sur les échanges lors des réunions ministérielles du 15 mai avec la haute représentante, les ministres des affaires étrangères du groupe E3 (France, Allemagne, Royaume-Uni) et le ministre iranien des affaires étrangères, M. Mohammad Javad Zarif.

Le 9 mai, dans une déclaration de la haute représentante, M^{me} Federica Mogherini, au nom des 28 États membres, l'UE a profondément regretté l'annonce faite par les États-Unis. Dans la déclaration, il a été réaffirmé que l'UE continuera à s'engager en faveur de la poursuite de la mise en œuvre intégrale et effective de l'accord sur le nucléaire tant que l'Iran continuera de mettre en œuvre ses engagements en matière nucléaire, comme il l'a fait jusqu'ici et comme l'ont confirmé désormais 11 rapports consécutifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le dernier datant du 24 mai. La déclaration a aussi souligné que la levée des sanctions liées au nucléaire était une partie essentielle de l'accord, et que l'UE était résolue à faire en sorte qu'il soit possible de poursuivre cela.

A Sofia le 16 mai, les dirigeants de l'UE ont débattu du retrait des États-Unis du plan d'action global commun et ont convenu à l'unanimité que l'UE restera dans l'accord aussi longtemps que l'Iran y demeurera pleinement attaché. Par ailleurs, les dirigeants de l'UE ont donné le feu vert à la Commission pour se tenir prête à agir dans le cas où il serait porté atteinte aux intérêts européens. Le 18 mai, la Commission européenne a pris des mesures en vue de préserver les intérêts des entreprises européennes qui investissent en Iran et de réaffirmer l'attachement de l'UE au plan d'action global commun.

Lorsqu'il a été discuté de l'Iran au Conseil des affaires étrangères en mars et en avril, les ministres des affaires étrangères ont souligné l'importance du plan d'action global commun pour la sécurité de la région et au-delà et ont réaffirmé qu'ils étaient pleinement unis dans leur volonté de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action global commun. Les ministres ont également discuté des préoccupations en ce qui concerne les missiles balistiques et les tensions dans la région.

["La Commission européenne agit pour protéger les intérêts des entreprises européennes qui investissent en Iran, dans le cadre du maintien de l'engagement de l'UE envers le plan d'action global commun", communiqué de presse, 18 mai 2018](#)

[Déclaration de la haute représentante au nom de l'UE après l'annonce par le président américain Donald Trump sur le nucléaire iranien \(plan d'action global commun\), 9 mai 2018](#)

[Remarques par la haute représentante/vice-présidente Federica Mogherini suite à l'annonce du président des États-Unis concernant l'accord nucléaire avec l'Iran \(JCPOA\), 8 mai 2018](#)

[Intervention de M^{me} Federica Mogherini lors de la conférence de presse tenue à l'issue des réunions ministérielles du groupe E3/UE ainsi que du groupe E3/UE et de l'Iran, 15 mai 2018](#)

Venezuela

Les ministres des affaires étrangères procéderont à un échange de vues sur le Venezuela à la suite des élections présidentielle et régionales du 20 mai et de la réélection de Nicolás Maduro pour un deuxième mandat de six ans. Le Conseil adoptera des conclusions sur le Venezuela.

Dans une déclaration de la haute représentante au nom des 28 États membres, publiée le 22 mai, l'UE a noté que les scrutins présidentiel et régional ont eu lieu sans accord national sur un calendrier électoral et sans satisfaire aux normes internationales minimales pour un processus crédible, le pluralisme politique, la démocratie, la transparence et l'État de droit n'étant pas respectés. L'UE a indiqué qu'elle envisagerait l'adoption de mesures adéquates.

Le Conseil devrait affirmer que ce scrutin et ces résultats sont dépourvus de toute crédibilité, dans la mesure où le processus électoral n'a pas assuré les garanties nécessaires à la tenue d'élections inclusives et démocratiques.

Il devrait également réaffirmer que l'UE est prête à aider à trouver une solution démocratique pour sortir de la crise multidimensionnelle actuelle.

En outre, le Conseil se déclarera profondément préoccupé par les besoins humanitaires pressants de la population et invitera le gouvernement du Venezuela à prendre des mesures immédiates pour atténuer les incidences de la crise.

Les ministres ont discuté pour la dernière fois de la situation au Venezuela lors de la session du Conseil des affaires étrangères de février. À cette occasion, ils ont évoqué la situation politique, mais également conditions de vies des Vénézuéliens dans le pays et les pays voisins, plus d'1,5 million de personnes ayant déjà quitté le Venezuela.

Le 13 novembre 2017, le Conseil a décidé d'arrêter des mesures restrictives à l'encontre du Venezuela, en imposant un embargo sur les armes et les équipements destinés à des fins de répression interne et en adoptant une décision-cadre concernant des mesures restrictives ciblées. La situation ayant continué à se détériorer, le 22 janvier 2018, le Conseil a inscrit sur la liste sept personnes impliquées dans le non-respect des principes démocratiques ou de l'État de droit et les violations des droits de l'homme. Les mesures en question comprennent une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs.

Les mesures restrictives visent à contribuer à la recherche de solutions communes démocratiques susceptibles d'assurer la stabilité politique du pays et de lui permettre de répondre aux besoins pressants de la population. Comme indiqué dans les conclusions du Conseil du 13 novembre 2017, seuls un dialogue constructif et la négociation peuvent, de manière durable, permettre de résoudre la crise actuelle et de répondre aux besoins pressants de la population vénézuélienne.

[Déclaration de la haute représentante au nom de l'UE sur les élections présidentielle et régionales tenues au Venezuela, 22 mai 2018](#)

[Déclaration des dirigeants du G7 sur le Venezuela, 23 mai 2018](#)

[Venezuela:l'UE sanctionne 7 personnes occupant des fonctions officielles, 22 janvier 2018](#)

[Délégation de l'Union européenne au Venezuela](#)

République démocratique du Congo

La Conseil examinera la situation en République démocratique du Congo (RDC). Il discutera des progrès accomplis et des défis à venir dans le cadre du processus électoral, qui doit conduire à la tenue d'élections générales prévues le 23 décembre 2018. Les ministres devraient également débattre de la situation humanitaire, à la lumière de la récente épidémie de la maladie à virus Ebola, déclarée le 8 mai 2018 par le ministre de la santé publique de la RDC, et alors que 51 cas dont 27 victimes ont été signalés (chiffres du 23 mai).

Le Conseil a adopté des conclusions sur la RDC pour la dernière fois le 11 décembre 2017, à la suite de l'annonce, le 5 novembre, d'un calendrier électoral. Ces conclusions soulignent la responsabilité première du gouvernement et des institutions en charge de l'organisation des élections de garantir le respect du calendrier, à travers un processus crédibilisé, légitime, consensuel et inclusif. Les conclusions notent qu'il sera fondamental, en particulier pour la légitimité des institutions chargées de la transition, de garantir que la date des élections soit respectée.

Le Conseil a suivi attentivement la situation en RDC depuis le début de la crise politique en 2016. La situation continuant de se détériorer, Conseil a instauré des mesures restrictives en décembre 2016. Elles consistent en un gel des avoirs et une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et ciblent seize personnes responsables de violations graves des droits de l'homme commises en RDC ainsi que faisant entrave à une sortie de crise consensuelle.

[Conclusions du Conseil sur République démocratique du Congo, 11 Décembre 2017](#)

[La République démocratique du Congo et l'UE \(site web du SEAE\)](#)

Gaza

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères débattront de la situation à Gaza à la suite des événements intervenus récemment, notamment en ce qui concerne Jérusalem.

[Déclaration de la haute représentante Federica Mogherini sur les violences à Gaza et l'évolution récente de la situation, 14 mai 2018](#)

Partenariat UE- pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

Les ministres des affaires étrangères débattront du futur cadre de partenariat avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), étant donné que l'accord actuel encadrant le partenariat, l'accord de Cotonou, arrivera à expiration le 29 février 2020.

Dans la perspective de l'expiration, en 2020, de l'accord actuel, connu sous le nom d'"accord de Cotonou", la Commission a présenté, en décembre 2017, une recommandation visant à ouvrir des négociations afin d'actualiser le cadre de coopération avec les pays ACP, ainsi qu'un projet de directives de négociation.

Les ministres des affaires étrangères ont procédé, lors de la session du Conseil des affaires étrangères de janvier, à un premier échange sur la recommandation et le projet de directives de négociation présentés par la Commission. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés largement favorables à la proposition de la Commission visant à conclure un accord-cadre au niveau ACP, associé à trois partenariats régionaux adaptés respectivement à l'Afrique, aux Caraïbes et au Pacifique. Ils ont souligné qu'il importait de s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de la coopération menée au titre de l'accord de Cotonou en vigueur. Le 22 mai, le Conseil des affaires étrangères consacré au développement a confirmé son objectif de finaliser les directives de négociation le plus tôt possible, afin d'être prêt à lancer les négociations avec les pays partenaires ACP pour la fin du mois d'août 2018, comme le prévoit l'accord de Cotonou.

Dans sa recommandation, la Commission a proposé la négociation d'un accord revu en profondeur, avec un socle commun aux pays ACP, combiné à trois partenariats régionaux adaptés respectivement à l'Afrique, aux Caraïbes et au Pacifique. Le socle commun devrait se concentrer sur les principes communs, les valeurs et les principaux objectifs de la coopération, y compris au niveau international. Les trois partenariats régionaux fixeront des priorités spécifiques et des mécanismes de gouvernance adaptés à chaque région. Ils orienteront la mise en œuvre effective du nouvel accord et constitueront le centre de gravité du dialogue et de l'action au niveau politique.

Le futur accord devrait couvrir des domaines d'action prioritaires tels que la démocratie et les droits de l'homme, la croissance économique et les investissements, le changement climatique, l'éradication de la pauvreté, la paix et la sécurité ainsi que les migrations.

Au cours des deux dernières décennies, des évolutions majeures sont intervenues non seulement au sein de l'UE et du groupe des États ACP, mais également au niveau mondial. L'UE compte à présent 28 États membres. Le groupe des États ACP, composé de 79 pays, n'a quant à lui jamais présenté une diversité aussi grande. La situation économique de nombreux pays ACP s'est améliorée, alors que d'autres restent confrontés à d'importantes difficultés. Dans le même temps, les partenariats régionaux de l'UE avec l'Afrique, avec les Caraïbes et avec le Pacifique ont été renforcés. Le futur accord devrait tenir compte de ces évolutions et mieux répondre aux défis mondiaux.

[Proposition de l'UE relative à un partenariat modernisé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, 12 décembre 2017](#)

[Accord de Cotonou, site web du Conseil](#)

[L'après-Cotonou, site web de la DG DEVCO de la Commission](#)

Autres points

Le Conseil devrait adopter plusieurs décisions et séries de conclusions sans débat, notamment des conclusions du Conseil sur une coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité en et avec l'Asie, des conclusions du Conseil sur le renforcement de la PSDC civile, des conclusions du Conseil sur la position de l'UE concernant la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC), dans la perspective de la troisième conférence d'examen, chargée d'examiner la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies sur les ALPC (New York, 18-29 juin 2018), et des conclusions du Conseil sur le rapport de la Cour des comptes européenne consacré aux missions d'observation électorale.

Conclusions du Conseil sur une coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité avec l'Asie

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur une coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie. Le Conseil devrait déclarer être conscient de l'importance croissante que revêt la sécurité asiatique pour les intérêts européens et souligner que les pays, organisations régionales et plateformes asiatiques jouent un rôle déterminant pour ce qui est de contribuer à l'avènement d'un monde plus stable et pacifique.

Le Conseil notera qu'il existe d'importantes possibilités d'approfondir la coopération que l'UE mène en matière de sécurité avec ses partenaires asiatiques stratégiques: la Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée. Il soulignera également qu'il importe d'approfondir la coopération avec d'autres partenaires, comme c'est le cas avec l'ASEAN et ses États membres.

Le Conseil devrait définir les principaux domaines sur lesquels doit porter le dialogue approfondi en matière de sécurité: la sûreté maritime, la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme, les menaces hybrides, la prévention des conflits, la prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et le développement d'ordres régionaux fondés sur la coopération.

Le Conseil devrait souligner le besoin pour la coopération en et avec l'Asie de devenir plus opérationnelle. Afin d'accroître la visibilité et l'impact, le Conseil devrait appeler à la mise au point d'une approche sur mesure de la coopération, en regroupant les efforts déployés par l'UE dans le domaine de la sécurité et ceux réalisés par les partenaires asiatiques prioritaires.

[Relations UE-ASEAN \(fiche d'information\)](#)

[ASEM, fiche d'information et brochure](#)

Conclusions du Conseil sur le renforcement de la PSDC civile

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le renforcement de la PSDC civile, dans la continuité du processus lancé par le conseil l'année dernière en novembre. Le Conseil réaffirmera qu'une PSDC civile renforcée constitue un élément essentiel de l'approche coordonnée de l'UE, parallèlement à d'autres instruments de l'UE, de manière intégrée, aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité.

L'UE a actuellement 10 missions civiles CSDP déployé. La CSDP civile est un instrument important au travers duquel l'UE joue son rôle en tant qu'acteur de sécurité globale.

Le Conseil devrait identifier une série d'action pour améliorer l'efficacité de la PSDC civile sur le terrain et identifier dans quelle mesures les missions civile pourrait contribuer à faire face aux menaces et aux défis sécuritaires dans le cadre du lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure, en coordination avec avec les autres instruments de l'UE.

Les prochaines étapes sont de présenter un plan de développement des capacités civiles d'ici l'été 2018 et d'agréer un compact de CSDP civil d'ici novembre 2018.